



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 8 février 2024 à 19 h 00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, SBLANDANO Bruno, LAFOND Emilie, URAS Patrick, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à RICARD Isabelle, BOURGUE Michèle donne pouvoir à CARELLO Danielle, MILAD Lydie donne pouvoir à JEAN Didier, AYME Michel donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie

Conseillers Municipaux absents : SERAFINI Audrey

Délibération N° 24/26-

OBJET : DEMANDE DE VERSEMENT CDDA

Rapporteur : M. SERRUS

Exposé à l'assemblée que dans le cadre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2021/2024 contractualisé avec le Département des Bouches-du-Rhône, la Commune se voit subventionner plusieurs de ses projets (aménagement du parc intergénérationnel Bernard Bigot, rénovation de l'école Paul Claudel, Développement des équipements sportifs et de loisirs de l'avenue de l'Europe Unie, acquisition d'une balayeuse).

Il s'agit, dans le cadre de la présente séance, de valider la demande de versement correspondant aux dépenses engagées en 2022 par la Commune comme suit :

	Conseil Général	Autres financeurs	Autofinancement	Total des dépenses subventionnables
Aménagement d'un parc sportif et de loisirs aux Adrets	88 018 €	34 159 €	25 844 €	148 021 €
Rénovation de l'école P.CLAUDEL	0 €	0 €	0 €	0 €
Développement d'équipements sportifs et de loisirs - Avenue de l'Europe Unie (Salle de Boxe,	0 €	0 €	0 €	0 €
Acquisition d'une balayeuse	0 €	0 €	0 €	0 €
				0 €
TOTAL	88 018 €	34 159 €	25 844 €	148 021 €

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2024

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

VALIDE la demande de versement correspondant aux dépenses engagées en 2022 par la Commune comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Aurélie Grosso', written over a horizontal line.

Aurélie GROSSO

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-Préfecture
le 19/08/24 et de la publication
ou notification le 19/08/24

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2024

Application agréée E-legalite.com